



PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil de la Municipalité de Franklin tenue le 10 novembre 2025 à 19 h 30 au Centre récréatif de Saint-Antoine-Abbé, sous la présidence de M. Yves Métras, maire.

Sont présents (es) : Mme Sophie Vincent
Mme Lyne McKenzie
M. Simon Brennan
M. Mark Blair
M. Daniel Thibault
Mme Marie-Élaine Morin

Mme Geneviève Carrière, directrice générale et greffière-trésorière, est aussi présente.

RÉSOLUTION NO. 179-11-2025

1_OUVERTURE DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE

ATTENDU QUE tous les membres du conseil confirment avoir été dûment convoqués par la directrice générale et greffière-trésorière, au moyen d'un courrier électronique faisant foi de cette convocation;

ATTENDU QUE tous les documents nécessaires à la prise de décision ont été envoyés par courrier électronique aux membres du conseil au moins 72 heures avant le début de la séance;

Il est **PROPOSÉ** par la conseillère Mme Lyne McKenzie

APPUYÉ par le conseiller M. Simon Brennan

Et **RÉSOLU**

D'OUVRIR la séance régulière à 19h30 le quorum étant respecté.

Adopté à l'unanimité

RÉSOLUTION NO. 180-11-2025

2_ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller M. Mark Blair

APPUYÉ par le conseiller M. Daniel Thibault

Et **RÉSOLU**

D'ADOPTER l'ordre du jour et en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

1. **Ouverture de la séance régulière**
2. **Adoption de l'ordre du jour**
3. **Adoption de procès-verbaux**
 - 3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2025
4. **Période de questions**
5. **Ressources humaines**
6. **Administration générale**
 - 6.1 Approbation des paiements émis, comptes à payer et salaires
 - 6.2 Adoption du règlement no. 435-2025 sur l'utilisation de l'eau potable

- 6.3 Avis de motion – Dépôt du projet de règlement no. 436-2025 établissant les limites de vitesse sur le territoire de la Municipalité de Franklin
- 6.4 Dépôt et adoption du projet de règlement no. 436-2025 établissant les limites de vitesse sur le territoire de la Municipalité de Franklin
- 6.5 Avis de motion – Dépôt du projet de règlement no. 437-2025 constituant une réserve financière pour le financement des dépenses liées au traitement de l'eau potable
- 6.6 Dépôt et adoption du projet de règlement no. 437-2025 constituant une réserve financière pour le financement des dépenses liées au traitement de l'eau potable
- 6.7 Avis de motion – Dépôt du projet de règlement no. 438-2025 constituant une réserve financière pour le financement des dépenses liées au traitement des eaux usées, la vidange et la disposition des boues municipales
- 6.8 Dépôt et adoption du projet de règlement no. 438-2025 constituant une réserve financière pour le financement des dépenses liées au traitement des eaux usées, la vidange et la disposition des boues municipales
- 6.9 Avis de dépôt – Déclaration des intérêts pécuniaires
- 6.10 Demande de prolongation d'échéance d'une demande d'aide financière au Fonds régions et ruralité
- 6.11 Soumission Construction Pro-Jas inc. – Maison de Ville – PRACIM
- 6.12 Dépôt de la liste des personnes endettées pour taxes municipales
- 6.13 Calendrier des séances régulières 2026
- 6.14 Horaire des Fêtes – Fermeture de l'hôtel de ville
- 7. Sécurité publique**
 - 7.1 Nomination coordonnateur municipal de sécurité civile & substitut
 - 7.2 Programme Premiers répondants
- 8. Transports et voirie**
 - 8.1 Projet d'asphaltage – Montée Gervais – Modification à l'épaisseur d'enrobé bitumineux et autorisation du paiement progressif
- 9. Hygiène du milieu**
 - 9.1 Dépôt du rapport d'activités de la technicienne en assainissement des eaux pour août 2025
- 10. Urbanisme et environnement**
 - 10.1 Règlement de concordance – Offre de service MRC Haut-Saint-Laurent
- 11. Loisirs, culture et vie communautaire**
 - 11.1 Rapport mensuel des activités au niveau des loisirs et des communications
- 12. Développement économique**
- 13. Correspondance**
 - 13.1 Grande semaine des tout-petits 2025 – 17 au 23 novembre 2025
- 14. Divers**
- 15. Période de questions**
- 16. Levée de la séance**

Adopté à l'unanimité

3_ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX

RÉSOLUTION 181-11-2025

3.1_ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 1er OCTOBRE 2025

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance du 1er octobre 2025;

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller M. Mark Blair
APPUYÉ par le conseiller M. Simon Brennan
Et **RÉSOLU**

D'ADOPTER le procès-verbal tel que rédigé et que tous les membres du conseil présents attestent l'avoir lu et le déclarant conforme aux prises de décision.

Adopté à l'unanimité

4 PÉRIODE DE QUESTIONS

Avant de débuter cette période de questions, M. Yves Métras, maire demande aux citoyens désireux de prendre la parole de se nommer en plus de préciser la rue sur laquelle ils habitent avant de poser leur question, afin que l'on puisse avoir le plaisir de savoir à qui l'on s'adresse, en plus de pouvoir effectuer les suivis auprès des citoyens, le cas échéant.

M. Yves Métras, maire précise que tous les membres du conseil municipal sont toujours à l'écoute des citoyens qui posent des questions et qu'ils tentent d'y répondre de la façon la plus ouverte, respectueuse et diplomate possible. En contrepartie, il mentionne que le conseil municipal s'attend à la même chose des citoyens lors des questions. En ce sens, le haussement de ton n'est pas toléré.

5 RESSOURCES HUMAINES

6 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

RÉSOLUTION NO. 182-11-2025

6.1 APPROBATION DES DÉBOURSÉS, COMPTES À PAYER ET SALAIRES

ATTENDU QUE les membres du conseil déclarent avoir pris connaissance de la liste des dépenses du mois, et ce pour le bon fonctionnement de l'administration municipale;

Il est **PROPOSÉ** par la conseillère Mme Sophie Vincent

APPUYÉ par le conseiller M. Mark Blair

Et **RÉSOLU**

D'APPROUVER la liste des dépenses du mois selon les listes déposées à la séance régulière du 10 novembre 2025 comme suit :

- | | |
|--|----------------------|
| • Liste des comptes à payer au 10 novembre 2025 : | 416 040.65 \$ |
| • Liste paiements émis entre le 2 oct. et le 9 nov. 2025 : | 44 468.45 \$ |
| • Liste des salaires payés du 25 sept au 6 nov. 2025 : | 100 610.42 \$ |

Que les présentes listes soient reconnues comme faisant partie intégrante du présent procès-verbal et qu'elles soient dument conservées dans le registre prévu à cet effet, sans être annexé au procès-verbal.

Je, Geneviève Carrière, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Franklin, certifie qu'il y a des fonds nécessaires pour le paiement de tous les comptes ci-dessus décrits.

Adopté à l'unanimité

RÉSOLUTION NO. 183-11-2025

6.2 ADOPTION DU RÈGLEMENT NO. 435-2025 SUR L'UTILISATION DE L'EAU POTABLE

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion ainsi qu'un projet de règlement numéro 435-2025 ont été déposés à la séance régulière du 1^{er} octobre 2025;

Il est **PROPOSÉ** par la conseillère Mme Lyne Mckenzie

APPUYÉ par le conseiller M. Daniel Thibault

Et **RÉSOLU**

QUE le règlement numéro 435-2025 établissant une réglementation sur l'utilisation de l'eau potable soit adopté tel que présenté en pièce justificative à la présente séance, laquelle fait partie intégrante du présent règlement.

Adopté à l'unanimité

6.3_AVIS DE MOTION – DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO. 436-2025 ÉTABLISSANT LES LIMITES DE VITESSE SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE FRANKLIN

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller M. Simon Brennan que sera présenté pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil municipal, un règlement intitulé « Règlement numéro 436-2025 établissant les limites de vitesse sur le territoire de la Municipalité de Franklin ».

L'objet de ce règlement est de fixer par règlement la vitesse minimale ou maximale des véhicules routiers dans à l'ensemble du territoire.

RÉSOLUTION NO. 184-11-2025

6.4_ DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO. 436-2025 ÉTABLISSANT LES LIMITES DE VITESSE SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE FRANKLIN

CONSIDÉRANT le projet de règlement numéro 433-2025 tel que déposé;

Il est **PROPOSÉ** par la conseillère Mme Sophie Vincent

APPUYÉ par le conseiller M. Daniel Thibault

Et **RÉSOLU**

D'ADOPTER le projet de règlement numéro 436-2025 établissant les limites de vitesse sur le territoire de la Municipalité de Franklin. Le projet de règlement est ainsi déposé avec dispense de lecture et qu'il est disponible pour consultation à l'Hôtel de ville.

Adopté à l'unanimité

6.5_ AVIS DE MOTION – DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO. 437-2025 CONSTITUANT UNE RÉSERVE FINANCIÈRE POUR LE FINANCEMENT DES DÉPENSES LIÉES AU TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE

AVIS DE MOTION est donné par la conseillère Mme Lyne Mckenzie que sera présenté pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil municipal, un règlement intitulé « Règlement no. 437-2025 constituant une réserve financière pour le financement des dépenses liées au traitement de l'eau potable ».

L'objet de ce règlement est de créer une réserve financière pour tout ce qui englobe le service de traitement de l'eau potable et ainsi, pourvoir aux dépenses d'entretien, de réparation, de remplacement et de mise au niveau des équipements reliés au système et permettre ainsi une saine planification et gestion de tels déboursés.

RÉSOLUTION NO. 185-11-2025

6.6_ DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO. 437-2025 CONSTITUANT UNE RÉSERVE FINANCIÈRE POUR LE FINANCEMENT DES DÉPENSES LIÉES AU TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE

CONSIDÉRANT le projet de règlement numéro 437-2025 tel que déposé;

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller M. Mark Blair

APPUYÉ par le conseiller M. Simon Brennan

Et **RÉSOLU**

D'ADOPTER le projet de règlement numéro 437-2025 constituant une réserve financière pour le financement des dépenses liées au traitement de l'eau potable. Le projet de règlement est ainsi déposé avec dispense de lecture et qu'il est disponible pour consultation à l'Hôtel de ville.

ET QUE ce règlement entrera en vigueur à l'issue du processus référendaire, conformément aux dispositions prévues par la loi.

Adopté à l'unanimité

6.7_ AVIS DE MOTION – DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO. 438-2025 CONSTITUANT UNE RÉSERVE FINANCIÈRE POUR LE FINANCEMENT DES DÉPENSES LIÉES AU TRAITEMENT DES EAUX USÉES, LA VIDANGE ET LA DISPOSITION DES BOUES MUNICIPALES

AVIS DE MOTION est donné par la conseillère Mme Sophie Vincent que sera présenté pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil municipal, un règlement intitulé « Règlement no. 438-2025 constituant une réserve financière pour le financement des dépenses liées au traitement des eaux usées, la vidange et la disposition des boues municipales ».

L'objet de ce règlement est de créer une réserve financière pour tout ce qui englobe le service de traitement des eaux usées et ainsi, pourvoir aux dépenses d'entretien, de réparation, de remplacement et de mise au niveau des équipements reliés au système et permettre ainsi une saine planification et gestion de tels déboursés.

RÉSOLUTION NO. 186-11-2025

6.8_ DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO. 438-2025 CONSTITUANT UNE RÉSERVE FINANCIÈRE POUR LE FINANCEMENT DES DÉPENSES LIÉES AU TRAITEMENT DES EAUX USÉES, LA VIDANGE ET LA DISPOSITION DES BOUES MUNICIPALES

CONSIDÉRANT le projet de règlement numéro 438-2025 tel que déposé;

Il est **PROPOSÉ** par la conseillère Mme Lyne Mckenzie

APPUYÉ par le conseiller M. Simon Brennan

Et **RÉSOLU**

D'ADOPTER le projet de règlement numéro 438-2025 constituant une réserve financière pour le financement des dépenses liées au traitement des eaux usées, la vidange et la disposition des boues municipales. Le projet de règlement est ainsi déposé avec dispense de lecture et qu'il est disponible pour consultation à l'Hôtel de Ville.

ET QUE ce règlement entrera en vigueur à l'issue du processus référendaire, conformément aux dispositions prévues par la loi.

Adopté à l'unanimité

6.9_AVIS DE DÉPÔT – DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

En conformité avec les articles 357 et 358 de la loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, les membres du conseil municipal déposent une déclaration mise à jour divulguant leurs intérêts pécuniaires. La directrice générale et greffière-trésorière Geneviève Carrière certifie avoir reçu les formulaires suivants :

Yves Métras, maire	
Sophie Vincent, poste #1	Mark Blair, poste #4
Lyne McKenzie, poste #2	Daniel Thibault, poste #5
Simon Brennan, poste #3	Marie-Élaine Morin, poste #6

RÉSOLUTION NO. 187-11-2025

6.10_ DEMANDE DE PROLONGATION D’ÉCHÉANCE D’UNE DEMANDE D’AIDE FINANCIÈRE AU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR), VOLET 4 – FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ, AUPRÈS DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES (MAM)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Franklin a conclu le 29 juillet 2024, une convention d'aide financière avec le ministre des Affaires municipales (MAM) dans le cadre du volet 4 – « Aménagement de sentier piétonnier » du Fond régions et ruralité (FRR);

CONSIDÉRANT QUE cette convention prend fin au plus tard le 31 décembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE le projet réalisé dans le cadre de cette entente ne pourra pas être finalisé avant le 31 décembre 2025 en raison de l'attente des résultats de l'étude de caractérisation écologique préalable à l'aménagement des sentiers, nécessaire afin d'assurer le respect de la flore et de la faune de ce boisé;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de demander le report de la date de fin de la convention au 31 mai 2026;

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller M. Mark Blair

APPUYÉ par le conseiller M. Daniel Thibault

Et **RÉSOLU**

DE DEMANDER au ministre des Affaires municipales de consentir au prolongement, de la demande d'aide financière au fonds des régions et ruralité, de la convention d'aide financière dans le cadre du volet 4 – « Aménagement de sentier piétonnier » du fond des régions et ruralités, conclue entre les parties en 2025.

D'AUTORISER la directrice générale et/ou la directrice générale adjointe à signer, pour et au nom de la Municipalité de Franklin, tout document pour donner effet au report de la date de fin de cette convention.

Adopté à l'unanimité

RÉSOLUTION NO. 188-11-2025

6.11_ SOUMISSION CONSTRUCTION PRO-JAS INC. – MAISON DE VILLE - PRACIM

CONSIDÉRANT l'octroi d'une aide financière dans le cadre du volet 1 du Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM), dossier MAMH 2030627;

CONSIDÉRANT que deux soumissions ont été reçues dans le cadre de cet appel d'offres sur invitation, soient de Construction Pro-Jas Inc. et Construction & Rénovation M. Leclerc Inc.;

CONSIDÉRANT que, par la suite, Construction & Rénovation M. Leclerc Inc. s'est désistée puisqu'il ne pouvait réaliser les travaux dans les délais requis;

CONSIDÉRANT la soumission déposée par Construction Pro-Jas Inc. pour un montant de 103 327,50 \$, plus taxes, afin de réaliser les travaux d'aménagement prévus;

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller M. Mark Blair
APPUYÉ par le conseiller M. Simon Brennan
Et **RÉSOLU**

D'ACCEPTER la soumission déposée par **Construction Pro-Jas Inc.** et d'octroyer le contrat à cette entreprise pour un montant de **103 327,50 \$**, plus taxes, conformément aux documents de soumission.

Adopté à l'unanimité

RÉSOLUTION NO. 189-11-2025

6.12_ DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENDETTÉES POUR TAXES MUNICIPALES

ATTENDU QU'EN vertu du code municipal (art. 1022), le directeur général et greffier-trésorier doit déposer au conseil la liste des personnes endettées pour taxes et être approuvé par celui-ci;

ATTENDU QUE le solde dû par certains propriétaires représente des montants considérables et par souci d'équité envers les contribuables, il est dans l'intérêt de la municipalité de recouvrir ces montants;

Il est **PROPOSÉ** par la conseillère Mme Sophie Vincent
APPUYÉ par la conseillère Mme Lyne Mckenzie
Et **RÉSOLU**

QU'UN dernier avis de rappel soit envoyé aux propriétaires concernés y indiquant leurs arrérages de taxes municipales afin que le tout soit acquitté dans les plus brefs délais;

QU'UNE copie de la présente résolution soit transmise aux contribuables concernés.
Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION NO. 190-11-2025

6.13_CALENDRIER DES SÉANCES RÉGULIÈRES 2026

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier des séances régulières pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller M. Simon Brennan
APPUYÉ par la conseillère Mme Lyne Mckenzie
Et **RÉSOLU**

QUE les séances débuteront à 19 h 30 au Centre récréatif situé 2555, rue du Parc;

- Le lundi 12 janvier
- Le lundi 2 février
- Le lundi 2 mars
- Le mardi 7 avril (6 avril congé de pâques)
- Le lundi 4 mai
- Le lundi 1^{er} juin
- Le lundi 6 juillet
- Le lundi 3 août
- Le mardi 8 septembre (7 septembre fête du Travail)
- Le lundi 5 octobre
- Le 2 novembre
- Le 7 décembre

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances régulières du conseil municipal pour l'année 2026 :

QU'UN avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION NO. 191-11-2025

6.14_HORAIRE DES FÊTES – FERMETURE DE L'HÔTEL DE VILLE

Il est **PROPOSÉ** par la conseillère Mme Sophie Vincent

APPUYÉ par le conseiller M. Mark Blair

Et **RÉSOLU**

D'AUTORISER la fermeture de l'Hôtel de ville pour la période des fêtes s'échelonnant entre le 22 décembre au 2 janvier 2026. Les heures d'ouverture normales reprendront le 5 janvier 2026.

Adoptée à l'unanimité

7_SÉCURITÉ PUBLIQUE

RÉSOLUTION NO. 192-11-2025

7.1_NOMINATION COORDONNATEUR MUNICIPAL DE SÉCURITÉ CIVILE

ATTENDU QUE les municipalités locales ont, en vertu de la Loi sur la sécurité civile (RLRQ, c. S-2.3), la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire;

ATTENDU QUE la municipalité est exposée à divers aléas d'origine naturelle et anthropique pouvant être à l'origine de sinistres;

ATTENDU QUE le conseil municipal de la Municipalité de Franklin reconnaît que la municipalité peut être touchée par un sinistre en tout temps;

ATTENDU QUE le conseil municipal voit l'importance de se préparer aux sinistres susceptibles de survenir sur son territoire;

ATTENDU QUE cette préparation doit être maintenue opérationnelle et faire l'objet d'un suivi régulier auprès du conseil municipal;

ATTENDU QUE les mesures mises en place par la municipalité et consignées dans le plan de sécurité civile sont conformes aux dispositions du Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre;

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller M. Mark Blair

APPUYÉ par le conseiller M. Simon Brennan

Et **RÉSOLU**

QUE Mme Geneviève Carrière directrice générale et greffière-trésorière soit nommée coordonnatrice municipale de sécurité civile et responsable de la mise à jour et de la révision du plan de sécurité civile. En cas d'absence M. Maxime Maheux, directeur incendie agira à ce titre.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION NO. 193-11-2025

7.2_PROGRAMME PREMIERS RÉPONDANTS

ATTENDU QUE la Municipalité de Franklin souhaite augmenter la rapidité et l'efficience des réponses en cas de situations médicales d'urgences vitales en attendant l'arrivée des techniciens ambulanciers;

ATTENDU QUE la Municipalité de Franklin a pris connaissance de l'entente de services de premiers répondants proposé par l'Établissement territorial de Santé Québec desservant la région du Haut-Saint-Laurent et plus spécifiquement des modalités d'application relative à l'implantation et à l'opération d'un service de premiers répondants;

ATTENDU QU'à la suite de l'analyse par Santé Québec du territoire visé par la demande, de l'évaluation des besoins et de la proposition du niveau du service de premiers répondants requis, la Municipalité de Franklin s'engagera à finaliser l'étude de faisabilité notamment au niveau des ressources humaines et financières quant à la mise en place d'un service de premiers répondants;

Il est **PROPOSÉ** par la conseillère Mme Lyne Mckenzie

APPUYÉ par le conseiller M. Daniel Thibault

Et **RÉSOLU**

QUE le conseil de la Municipalité de Franklin approuve l'avis d'intention d'implanter un service de premiers répondants;

QUE M. Yves Métras et que Mme Geneviève Carrière respectivement en tant que maire et directrice générale sont autorisés à signer pour et au nom de la municipalité le formulaire de demande de soutien financier et l'entente avec Santé Québec pour l'implantation d'un service de premiers répondants sur son territoire.

Adoptée à l'unanimité

8_TRANSPORT ET VOIRIE

RÉSOLUTION NO. 194-11-2025

8.1_PROJET D'ASPHALTAGE – MONTÉE GERVAIS – MODIFICATION À L'ÉPAISSEUR D'ENROBÉ BITUMINEUX – AUTORISATION DU PAIEMENT PROGRESSIF

ATTENDU QUE les travaux, dans le cadre du projet d'asphaltage de la montée Gervais, ont eu lieu dans la semaine du 20 octobre 2025 par l'entreprise *Ali Excavation inc.* ;

ATTENDU QUE pendant l'exécution des travaux, soit après la pulvérisation de la chaussée existante, il a été constaté que la structure en place nécessitait une épaisseur accrue d'enrobé afin d'assurer la durabilité du revêtement ;

ATTENDU QU'Ali Excavation a indiqué qu'elle ne pourra être tenue responsable des défauts éventuels si l'épaisseur n'est pas modifiée, et qu'une telle situation pourrait aussi entraîner la révocation de la garantie contractuelle par le donneur d'ouvrage ;

ATTENDU QUE, par suite de ces précisions, la municipalité a demandé à Ali Excavation Inc. de transmettre une estimation pour l'ajustement de l'épaisseur d'asphalte, passant de 50mm à 75 mm ;

ATTENDU QUE l'ingénierie au dossier, Mme Annie Poirier, recommande aussi cette modification, considérant que la voie est sujette à un trafic lourd, notamment agricole, et que cette épaisseur est donc techniquement justifiée ;

ATTENDU QUE le coût révisé du projet s'élève à 242 600.93 \$ taxes incluses, comparativement au montant initial de 186 368.20 \$;

ATTENDU QUE les sommes nécessaires sont disponibles au budget, notamment grâce à la subvention de 244 095 \$ du programme PALV-ERL ;

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller M. Simon Brennan

APPUYÉ par le conseiller M. Mark Blair

Et **RÉSOLU**

D'AUTORISER la modification de l'épaisseur de l'enrobé bitumineux de 50 mm à 75 mm pour le projet d'asphaltage de la montée Gervais, comme recommandé par notre ingénierie, Madame Annie Poirier;

D'ACCEPTER les coûts révisés du projet pour un montant total **242 600.93 \$**;

D'AUTORISER le paiement final des travaux, conformément aux modalités précisées lors de la séance tenante ;

DE confirmer que les sommes nécessaires sont disponibles au budget, notamment grâce à la contribution du programme PALV-ERL.

Adoptée à l'unanimité

9_HYGIÈNE DU MILIEU

9.1_DÉPÔT DU RAPPORT D'ACTIVITÉS DE LA TECHNICIENNE EN ASSAINISSEMENT DES EAUX – AOÛT 2025

Les rapports d'activités de la technicienne en assainissement des eaux pour les mois d'août et septembre 2025 sont déposés au conseil, avec dispense de lecture.

10_URBANISME ET ENVIRONNEMENT

RÉSOLUTION NO. 195-11-2025

10.1_OFFRE DE SERVICES MRC HAUT-SAINT-LAURENT – RÈGLEMENT DE CONCORDANCE

ATTENDU QUE la Municipalité de Franklin doit procéder à l'adoption d'un règlement de concordance faisant suite à la modification du schéma d'aménagement de la MRC du Haut-Saint-Laurent (règlement no. 345-2025);

ATTENDU QUE la MRC du Haut-Saint-Laurent a présenté une offre de services afin d'assurer la rédaction dudit règlement;

Il est **PROPOSÉ** par la conseillère Mme Sophie Vincent

APPUYÉ par le conseiller M. Daniel Thibault

Et **RÉSOLU**

D'ACCEPTER l'offre de services déposée par la MRC du Haut-Saint-Laurent pour la rédaction du règlement de concordance, au coût de **1 030,00 \$**.

Adoptée à l'unanimité

11_LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

11.1_RAPPORT MENSUEL DES ACTIVITÉS AU NIVEAU DES LOISIRS ET DES COMMUNICATIONS

Le rapport des activités liées aux loisirs et aux communications du mois d'octobre est déposé au conseil, avec dispense de lecture.

12_DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

13_CORRESPONDANCE

RÉSOLUTION NO. 196-11-2025

13.1_GRANDE SEMAINE DES TOUT-PETITS 2025 – 17 AU 23 NOVEMBRE 2025

CONSIDÉRANT que la dixième édition de la Grande semaine des tout-petits se tiendra du 17 au 23 novembre 2025;

CONSIDÉRANT que tous les tout-petits devraient pouvoir jouir de conditions de vie leur permettant de développer leur plein potentiel;

CONSIDÉRANT que cette semaine se tient sous le thème « 10 ans d'ascension et encore tant à gravir! Ensemble, offrons à chaque tout-petits les moyens d'atteindre son sommet. »

CONSIDÉRANT que la Grande semaine des tout-petits vise notamment à :

- Informer sur l'état de bien-être des tout-petits;
- Sensibiliser les acteurs et actrices de tous les secteurs de la société aux bienfaits et aux retombées de mesure et d'actions collectives en petite enfance et en périnatalité;
- Mobiliser les acteurs et actrices de tous les secteurs de la société sur l'importance d'agir tôt;
- Briser les silos pour mieux joindre les familles isolées, du début de la grossesse jusqu'à l'âge de 5 ans;
- Mettre en place des conditions assurant le succès de la mise en œuvre de programmes ou de politiques publiques favorables au développement des tout-petits et de leur famille.

CONSIDÉRANT que les instances municipales sont les plus proches des familles et ont donc un impact tangible sur leur qualité de vie et leur bien-être, en prenant des décisions qui ont une incidence directe sur les enfants de tout âge;

CONSIDÉRANT que les municipalités, en tant que gouvernements de proximité, ont pour mandat de soutenir les organismes de la communauté venant en aide aux jeunes familles;

Il est **PROPOSÉ** par la conseillère Mme Lyne Mckenzie

APPUYÉ par la conseillère Mme Sophie Vincent

Et **RÉSOLU**

Que ce conseil mandate M. Yves Métras, maire pour proclamer verbalement la semaine du 17 au 23 novembre 2025, la Grande semaine des tout-petits!

Que ce conseil autorise M. Yves Métras, maire à procéder au lever du drapeau thématique de la Grande semaine des tout-petits, et invite les membres du conseil à porter le carré-doudou le lundi 17 novembre 2025, qui marquera le début des festivités de la GSTP.

Adoptée à l'unanimité

14_DIVERS

15_PÉRIODE DE QUESTIONS

Avant de débuter cette deuxième période de questions, M. Yves Métras, maire demande aux citoyens désireux de prendre la parole de se nommer en plus de préciser la rue sur laquelle ils habitent avant de poser leur question, afin que l'on puisse avoir le plaisir de savoir à qui l'on s'adresse, en plus de pouvoir effectuer les suivis auprès des citoyens, le cas échéant.

M. Yves Métras, maire précise que tous les membres du conseil municipal sont toujours à l'écoute des citoyens qui posent des questions et qu'ils tentent d'y répondre de la façon la plus ouverte, respectueuse et diplomatique possible. En contrepartie, il mentionne que le conseil municipal s'attend à la même chose des citoyens lors des questions. En ce sens, le haussement de ton n'est pas toléré.

RÉSOLUTION NO. 197-11-2025

16_LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT que les sujets de l'ordre du jour ainsi que la période de questions sont épuisés;

Il est **PROPOSÉ** par la conseillère Mme Lyne Mckenzie

APPUYÉ par le conseiller M. Mark Blair

Et **RÉSOLU**

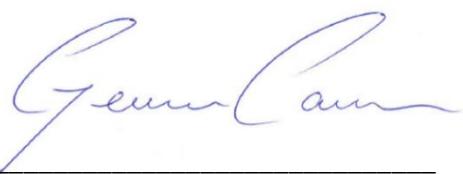
DE lever la séance régulière du conseil municipal du 10 novembre 2025 à 20 h 06.

Adopté à l'unanimité

Je, Yves Métras, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.



M. Yves Métras
Maire



Mme Geneviève Carrière
Directrice générale et greffière-trésorière